Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260622-2026_06_22_D62-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero – giz ar fao eeun
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 61

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLONEVEZ DU FAOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marguerite BLEUZEN, Maire.

Date de convocation : 15 juin 2026 Convocation affichée le : 15 juin 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé : M. VOLANT LE DEROFF.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Procuration : M. VOLANT LE DEROFF (procuration à A. RIOU).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Recensement général de la population de la commune de Plonévez-du-Faou en 2027.

Mme le Maire expose à l'assemblée :

- Notre commune figure dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement en 2027.
- Monsieur le Directeur général de l'I.N.S.E.E nous a fait parvenir le 27 mai 2026 un dossier nous donnant les premières informations sur le déroulement de cette opération.
- Dans ce dossier, il est stipulé que la commune doit nommer un coordonnateur communal et des agents recenseurs en nombre suffisants.
- Il est aussi indiqué que la commune de Plonévez-du-Faou recevra une dotation forfaitaire de l'Etat- au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Le conseil municipal, après cet exposé et avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour nommer par arrêté municipal le coordonnateur et les quatre agents recenseurs nécessaires à cette opération de recensement.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2027 – article 64118.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.